



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émérie-Lapointe, située au 288, rue Principale, le 29 juin 2022 à 18 h 40.**

Sont présentes mesdames les conseillères :  
Sabryna Barabé-Favreau

Sont présents messieurs les conseillers :  
Jean-Luc Dulude  
Patrick Pépin  
Norman Lemieux

Sont absentes mesdames les conseillères :  
Julie Blanchette  
Martine Monette

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat – Système d'éclairage et d'habillage pour église
4. Mandat – Système de sonorisation pour église
5. Mandat – Équipements de vidéo pour église
6. Mandat – relevé complémentaire d'arpentage pour la prolongation du trottoir
7. Mandat – relevé d'arpentage du parc de La Tortue
8. Engagement d'un journalier-classe 3
9. Période de questions
10. Levée de la séance

#### **1\_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare l'assemblée extraordinaire ouverte.

**199-06-2022**

#### **2\_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**200-06-2022**

**3\_MANDAT - SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ET HABILLAGE DE SCÈNE POUR ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans le processus de transformation de l'église de Saint-Mathieu en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention de 300 000 \$ dans le cadre du programme Fonds pour les espaces culturels de Patrimoine Canada pour des équipements spécialisés pour l'espace culturel La Mathéenne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été accompagnée par GOMultimédia pour effectuer le bordereau de demande de prix et nous guider pour le système d'éclairage et habillage de scène;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sollicité l'entreprise Proscène Dauphinois pour le système d'éclairage et habillage de scène;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue au coût total de 87 759,08 \$, plus les taxes si applicables a été révisée;

CONSIDÉRANT que certains équipements ont été réévalués;

CONSIDÉRANT que les équipements doivent être livrés en une seule fois, et ce, avant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent l'entreprise Proscène Dauphinois à fournir le système d'éclairage et habillage de scène au montant de 62 570,54 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même la subvention de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Adoptée à l'unanimité

**201-06-2022**

**4\_MANDAT - SYSTÈME DE SONORISATION POUR ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans le processus de transformation de l'église de Saint-Mathieu en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention de 300 000 \$ dans le cadre du programme Fonds pour les espaces culturels de Patrimoine Canada pour des équipements spécialisés pour l'espace culturel La Mathéenne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été accompagnée par GOMultimédia pour effectuer le bordereau de demande de prix et nous guider pour le système de sonorisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sollicité l'entreprise Décibel Audio pour le système de sonorisation;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue au coût total de 89 943,31 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que les équipements doivent être livrés en une seule fois, et ce, avant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent l'entreprise Décibel Audio à fournir le système de sonorisation au montant de 89 943,31 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même la subvention de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Adoptée à l'unanimité

**202-06-2022**

### **5\_MANDAT - ÉQUIPEMENTS DE VIDÉO POUR ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans le processus de transformation de l'église de Saint-Mathieu en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une subvention de 300 000 \$ dans le cadre du programme Fonds pour les espaces culturels de Patrimoine Canada pour des équipements spécialisés pour l'espace culturel La Mathéenne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été accompagnée par GOMultimédia pour effectuer le bordereau de demande de prix et nous guider pour les équipements vidéo;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sollicité l'entreprise XYZ pour les équipements vidéo;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue au coût total de 86 775,86\$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que les équipements doivent être livrés en une seule fois, et ce, avant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent l'entreprise XYZ à fournir le système de vidéo au montant de 86 775,86 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même la subvention de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Adoptée à l'unanimité

**203-06-2022**

### **6\_MANDAT – RELEVÉ COMPLÉMENTAIRE D'ARPENTAGE POUR LA PROLONGATION DU TROTTOIR**

CONSIDÉRANT qu'une étude est présentement en cours pour la prolongation du trottoir sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté Louise Rivard, arpenteure-géomètre pour effectuer les relevés topographiques dans le cadre de cette étude;

CONSIDÉRANT qu'une permission de voirie auprès du ministère des Transports est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette permission de voirie, il y a lieu d'effectuer le relevé des radiers des regards pluviaux et sanitaires ainsi que des puisards et ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent Louise Rivard, arpenteure-géomètre pour effectuer le relevé des radiers au coût de 2 280 \$, plus les taxes si applicables dans le cadre de l'étude pour le prolongement du trottoir sur la rue Principale;

ET QUE les deniers publics requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**204-06-2022**

**7\_MANDAT – RELEVÉ D'ARPENTAGE DU PARC DE LA TORTUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite aménager le parc de la Tortue et le lot 2 426 848;

CONSIDÉRANT que la firme Nadeau Blondin Lortie a été mandatée pour la mise à jour du plan d'aménagement récréatif dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'un relevé topographique est nécessaire afin de tenir compte des contraintes des terrains et d'évaluer les possibilités d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Norman Lemieux et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent Louise Rivard, arpenteure-géomètre au coût de 11 070 \$, plus les taxes si applicables pour effectuer un relevé topographique du parc de la Tortue et du lot 2 426 848;

ET QUE les deniers publics requis au paiement de cette dépense soient puisés à même la subvention de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

**205-06-2022**

**8\_EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CLASSE 3**

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectuée en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil autorisent l'embauche de Martin Renaud, à titre de journalier classe 3;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Martin Renaud soient puisés à même les postes budgétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

#### **9\_PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**206-06-2022**

#### **10\_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 29 juin 2022 à 18 h 57.

Adoptée à l'unanimité

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Joël-Désiré Kra, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente séance.

(s) Lise Poissant  
Lise Poissant  
Mairesse

(s) Joël-Désiré Kra  
Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier